

Choisissons le « TOUS ENSEMBLE » ! En votant pour les candidats C.G.T., Vous voterez efficace !

La C.G.T., c'est une force confédérée :

Cela veut dire que nous menons les combats à tous les niveaux dans l'intérêt des salariés. Gagner des droits nouveaux, cela ne se joue pas uniquement au niveau directionnel ou ministériel. **La C.G.T., première organisation syndicale sur l'ensemble de la Fonction Publique est en mesure de porter vos revendications au bon niveau.** La défense du Service Public et de nos missions passe par une reconnaissance de nos métiers par la prise en compte de la pénibilité et notamment des risques psycho-sociaux !

Nos Candidats

ADJOINTES ADMINISTRATIVES PRINCIPALES DE 1^{RE} CLASSE

Sophie VOYER,
SPIP 44, RA Nantes

Maryse BONIFAY,
CPH Grasse

Laurence BRETON,
TGI Brest

Joëlle PONTIER,
UEAJ Saint-Étienne

Pascale CARRÉ-LAHBIB,
TGI Saint-Denis de la Réunion

Catherine HANOUT,
GTGI Paris

ADJOINT.E.S ADMINISTRATIF/ES PRINCIPAUX/PALES DE 2^E CLASSE

Catherine BACHORZ,
TI Roubaix

Alexandra NIKOLOFF,
CP Meaux

Joël THEILLARD,
SAR Versailles placé

Siham MEKARBECH,
TI Paris Nationalité

Gabrielle DEHORNOY,
CPH Abbeville

Lucile BLANCH,
TGI Carcassonne

Frédéric PASTRE,
UEMO Croix Rousse

Patricia URBAIN,
CP de Baie-Mahault

ADJOINT.E.S ADMINISTRATIF/ES

Stéphanie KACZMAREK,
TI Blois

Leïla BENFEKIER,
TGI Aix-en-Provence

Cédric SAFDAR,
DSJ/SDOJI/OJI7

Katucia RAJU,
MA Caen

Stéphanie HUIBAN,
TGI Nice

Cathy PAKESO,
TPI Nouméa



Pour en savoir plus sur ces élections, le rôle des CAP, des autres instances et nos positions, nos sites internet sont disponibles 24h/24 :

→ www.cgtpjj.fr → <http://cgt-justice.fr> → www.ugsp-cgt.org → www.cgtspip.org

ATTENTION CE DOCUMENT N'EST PAS UN BULLETIN DE VOTE !

pour nous contacter :

C/O : UFSE-CGT : 263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX ou par mail. :

→ cgtpjj@yahoo.fr → synd-cgt-acsj@justice.fr → ugsp@cgt.fr → spip.cgt@gmail.com

CAP des Adjointes Administratives



Élections professionnelles
Fonction publique

JE VOTE CGT
6 DÉCEMBRE 2018

ENSEMBLE,

pour défendre le Service Public et nos missions, pour des statuts qui reconnaissent nos compétences et notre expertise, pour une revalorisation générale des salaires, des carrières, pour l'amélioration de nos conditions de travail au quotidien !

LE 6 DÉCEMBRE, VOUS VOTEREZ PLUSIEURS FOIS !

CAP ou **CCP**, **CHSCTM**, divers **CT**, etc. **VOTEZ** dès réception du matériel de vote par correspondance ou **VOTEZ** à l'urne le 6 décembre, mais surtout prenez le temps de **VOTEZ**. **VOTEZ** efficace, **VOTEZ** pour les listes CGT sans rature, ni surcharge !

UNE CAP, À QUOI ÇA SERT ?

La Commission Administrative Paritaire est une instance consultative qui intervient lors des mutations, de la titularisation, des avancements, des recours en notation, des refus de temps partiel, des refus de congés formation ou de disponibilité et des conseils de discipline ... **La CGT y a montré son efficacité, il faut conforter sa représentativité ...**

LE 6 DÉCEMBRE, VOTER CGT C'EST :

marquer votre volonté de **défendre** nos emplois, nos statuts, nos métiers et nos missions, **d'améliorer** nos conditions de travail et nos moyens au quotidien.

PAR CORRESPONDANCE OU À L'URNE, PRENEZ LE TEMPS DE VOTER,

chaque vote compte !!!



NOS REVENDICATIONS POUR LES

Une revalorisation générale des SALAIRES

Depuis 2010 et le triple effet du gel de point d'indice, de l'inflation et de l'augmentation des taux de cotisations retraites, les adjoints n'ont cessé de perdre en pouvoir d'achat. Et ce n'est pas l'augmentation de 0,6 % de valeur du point d'indice octroyée quelques mois avant l'élection présidentielle qui compense ces pertes. **Pour relancer l'économie, il faut donner du pouvoir d'achat aux bas salaires** : la C.G.T. revendique un SMIC brut à 1 900 euros, une carrière qui commence à 1,2 SMIC en catégorie C et qui se termine à 2,4 SMIC pour une carrière complète !

Le décret n° 2014-513 du 20/05/2014 modifié, a introduit un nouveau système indemnitaire appelé RIFSEEP. Le RIFSEEP est composé de deux axes, l'IFSE et le CIA.

L'IFSE remplace l'indemnité mensuelle. Elle est attachée aux fonctions exercées. Elle est formée de deux groupes (*le groupe 1 et le groupe supérieur*). Pour chaque groupe, il y a un socle et un maximum.

Le CIA (*Complément Indemnitaire Annuel*) tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Son versement, facultatif, sera complètement lié aux enveloppes budgétaires catégorielles de chaque Ministère. Ce complément est totalement lié à la performance de résultat de chaque collègue.

Nous avons rejeté ce dispositif, tant pour des motifs de fonds, que pour des raisons d'absence de concertation.

L'avancement de GRADE ou de CORPS

Actuellement, nous connaissons un avancement « au mérite », effectué sur le système du ratio promus/promouvables. Pour les 3 prochaines années, ce ratio est passée à 8,5 % (*en 2017 c'était 20 %*) pour la promotion en A.A.P. 1.

La C.G.T. revendique un avancement linéaire, à l'ancienneté, en deux grades.

Nous demandons une intégration massive dans le corps des SA, ce qui serait reconnaître notre technicité. Nous maintenons aussi notre revendication d'accès aux corps des greffiers, des conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, des éducateurs, sans conditions d'affectation ou d'emploi préalable.

Nous revendiquons le retour aux conditions de reclassement de 2003 dans le corps des greffiers, beaucoup plus favorables que celles du décret de 2015. Avant, un adjoint administratif devait attendre 9 ans pour passer l'examen professionnel de greffier. Depuis la pseudo « réforme » de 2015, il faut attendre 11 ans. Avant les collègues de l'ex. échelle 6 (*maintenant C3*) avaient un gain entre 30 et 60 points d'indice majoré. Avec la nouvelle grille indiciaire, ce gain n'est plus que de 5 à 14 points.

MERCI LES SIGNATAIRES !

La gestion des RESSOURCES HUMAINES

Depuis la fusion en corps commun, il n'y a pas de véritable évolution dans l'harmonisation des pratiques des différentes directions, sauf s'agissant d'une gestion partagée de la pénurie d'effectifs !

Évaluations : les agents de l'administration pénitentiaire sont maintenus sous statut spécial. Ce statut obsolète prive les agents d'un certain nombre de droits (*recours évaluation devant la C.A.P., actions concertées, grève, expression, ...*). La C.G.T. revendique son abrogation et rappelle que cela n'affecterait en rien le régime salarial et indemnitaire. Nous revendiquons que les avis de la C.A.P. soit imposés aux chefs de cour, auxquels on laisse actuellement le droit de décider si le recours est accepté.

Mobilité : La C.G.T. revendique que l'ensemble des postes vacants soient publiés dans les circu-

ADJOINTS ADMINISTRATIFS :

laire de mobilité. Nous revendiquons le maintien des « un an » avant de demander sa mutation, le secrétariat général voulant appliquer une durée de 3 ans dans le poste. La C.G.T. s'est opposée à cette proposition. De même que le secrétariat général considère que les demandes de mobilité à l'intérieur d'une même ville, quelle que soit la direction vers laquelle vous voulez aller, ne passeront plus en C.A.P. mais seront réglées entre responsable locaux. Là encore, la C.G.T. a refusé : en effet, il n'y a aucune garantie de transparence sur les demandes ni sur les critères de mobilité.

Pas de profilage des postes : vos représentants C.G.T. en C.A.P. ont obtenu une nette diminution du nombre de postes profilés. Nous revendiquons l'abandon total du profilage et, par ailleurs, la systématisation des fiches de poste et leur diffusion dans la circulaire de mobilité.

Recrutement : la C.G.T. revendique un recrutement à la hauteur des besoins et rappelle son attachement au recrutement par concours, seul garant de l'égalité des chances de chacun.e ! La C.G.T. est contre l'exploitation des contractuels, sous la menace incessante du non renouvellement de contrat en cas d'indocilité.

FORMATION, la CGT revendique :

→ **Une formation commune** aux directions, organisées dans les écoles de notre Ministère et ce, à tour de rôle. Une première formation de découverte, intégrant une visite des structures représentatives de chaque direction et une présentation des différents métiers, ainsi qu'une information complète sur le statut des fonctionnaires. Cette formation d'adaptation au poste devrait se faire en plusieurs modules sur l'année de stage ;

→ après chaque mobilité, **une formation d'adaptation à l'emploi** faite avant la prise de poste ;

→ tout au long de la carrière, **l'accès à toutes les offres et un véritable droit indi-**

viduel à la formation et aux différents congés de formation ;

La C.G.T. revendique que pour faciliter l'accès à tou.te.s, ces formations soient régionales ou de proximité.



Depuis la création des corps communs, les élus C.G.T. présents dans les C.A.P. ont :

- **toujours défendu** les intérêts des agents et systématiquement rappelé leurs droits face à une administration de plus en plus arc-boutée sur ses principes de défense de positions rétrogrades,
- **toujours défendu** les situations individuelles des agents, syndiqués ou non, de toutes les directions, dans le respect de nos valeurs, en refusant une gestion uniquement budgétaire des personnels,
- **toujours dénoncé** les positionnements dogmatiques de l'administration au détriment d'une gestion humaine des dossiers et les décisions arbitraires dans la gestion des dossiers individuels, notamment lors des refus de titularisation.

Vos élus C.G.T. ne vendent pas du vent. Ils ne font pas de promesses qu'ils ne peuvent tenir même si nous sommes en période électorale. Ils ont fait et ils feront toujours le choix de vous dire la vérité même si cette dernière est souvent très dure à accepter et ils seront toujours à vos côtés pour la défense de vos droits et de notre statut. Ils sont les représentants de l'ensemble des personnels.

Élections professionnelles
Fonction publique

JE VOTE
CGT
6 DÉCEMBRE
2018